Can FRC 518

APOLOGIE

DU CLERGÉ CATHOLIQUE

DE FRANCE.

Apologie du Clergé catholique de France.

LE clergé conſtitutionnel, c'eſt-à-dire le clergé jureur, prenant le titre de clergé catholique, on croira peut-être, que pour diſtinguer efficacement l'un de l'autre, je devrois déſigner le clergé que je défends par la dénomination de clergé non aſſermenté. Je n'ai garde d'adopter cette marche; les évêques & les prêtres qui ont tout ſacrifié pour conſerver le dépôt de la foi, & qui, quoique placés depuis huit ans ſous le glaive de la plus atroce perſécution, ne ceſſent d'oppoſer une patience inaltérable à la fureur des ennemis de Dieu, ſont trop évidemment en poſſeſſion du titre de catholique, pour qu'on ait à craindre de ne pas les faire aſſez connoître lorſqu'on les déſigne par ce nom. Mais dira-t-on, les conſtitutionnels l'ont pris; mais n'eſt-il pas évident qu'ils ſe ſont décriés en le prenant; que par cette démarche ils ont prouvé qu'ils s'étoient familiariſés avec le menſonge; que la fourberie & l'impoſture étoient leur élément, & que leur front, devenu d'airain, étoit déſormais incapable de rougir.

Quoi! une ſecte qui vient de naître, qui n'exiſtoit pas en 1790, dont les patriarches & les fondateurs ſont pleins de vie, qui n'exiſte qu'en France, qui par-tout ailleurs eſt inconnue, ou ſouverainement abhorrée, qui dans le lieu même où elle a pris naiſſance, ne compte qu'un petit nombre de diſciples, & quels diſciples helas! qui dépérit tous les jours, & qui recevra bientôt le coup de la mort de la main même de ceux qui lui ont donné la vie; quoi cette ſecte oſera

s'appeller *catholique !* & parce que les miniſtres de cette ſecte agoniſante ont l'impudeur de s'arroger ce titre, on craindroit, en le donnant aux paſteurs perſécutés, à qui ſeuls il convient, de ne pas les déſigner ſuffiſamment. Si quelqu'un en prenoit occaſion de confondre les prêtres jureurs avec ceux qui ne le ſont pas, ſon erreur ſeroit inexcuſable ; il ne ſe tromperoit que parce qu'il voudroit ſe tromper ; ſon ignorance ou ſon entêtement ne doit donc pas nous empêcher de déſigner le clergé martyr par le nom de *catholique*, nom qui lui convient d'autant mieux, qu'il ſe montre le digne émule du clergé des plus beaux ſiècles de l'égliſe.

J'ai cru cette réflexion néceſſaire pour maintenir les paſteurs perſécutés en poſſeſſion de leurs droits, & pour empêcher que la qualification de prêtre inſermenté, quoique aſſurément très-glorieuſe, ne prévale dans le langage de la multitude, & ne lui faſſe, en quelque façon, oublier le titre mille fois plus glorieux de paſteur en communion avec l'égliſe catholique.

La religion de Notre Seigneur Jéſus-Chriſt fut perſécutée dès ſa naiſſance, & ſi Dieu, qui en étoit l'auteur, ne l'eût couverte de ſes ailes, elle auroit péri dans ſon berceau ; les ſectateurs des deux religions qui partageoient alors l'univers entier, les juifs & les payens, montrèrent une égale fureur ; ils ſe firent un tourment de la prédication de l'évangile, & tout ce qui pouvoit en arrêter les progrès leur parut légitime.

Dans l'impuiſſance où ſe trouvoient les ennemis de la religion chrétienne d'en démontrer la fauſſeté, ils eurent recours à l'impoſture ; ils calomnièrent les apôtres & leurs diſciples ; & ce qu'on ne croiroit pas, ſi tous les hiſtoriens ne l'atteſtoient, & ſi les livres ſaints n'en faiſoient foi, des imputations dont la fauſſeté étoit

palpable, des calomnies plus abſurdes les unes que les autres, des menſonges qui ſe détruiſoient d'eux-mêmes furent écoutés avec un reſpect religieux ; on crut tout ce qu'on débitoit, & les ſages du ſiècle ne parurent pas moins crédules que le peuple ignorant & groſſier. Les prédicateurs de l'évangile ſe propoſoient de détruire l'empire du démon, de délivrer le genre humain de cet honteux eſclavage, de mettre un frein aux paſſions, de rappeller aux hommes l'excellence, la ſainteté de leur origine & de leur deſtination, de leur faire connoître le prix & la beauté de la vertu, de leur en faire goûter les douceurs ; & ces hommes, dont le monde n'étoit pas digne, furent repréſentés comme les ennemis de leurs frères, comme des corrupteurs & les ſuppôts de l'ange des ténèbres.

Ils prêchoient la ſoumiſſion aux puiſſances, le paiement des impôts, l'amour de l'ordre, on les dépouilloit de leurs biens, on les entaſſoit dans des priſons, on les réléguoit dans des pays barbares, on les égorgeoit, & bien loin de maudire leurs perſécuteurs, ils ne laiſſoient pas même échapper des paroles de murmure ; que dis-je, ils prioient pour leurs bourreaux, & ces hommes étoient ſans ceſſe accuſés auprès des puiſſances de porter les peuples à la révolte, d'exciter des ſéditions, de ſémer par-tout le trouble & le déſordre.

Mais comment de pareilles impoſtures pouvoient-elles s'accréditer ? Parce que de hardis ſcélérats les avançoient avec effronterie, & que la multitude prévenue les admettoit ſans examen. En remontant à la ſource, en forçant les calomniateurs des apôtres & des premiers prédicateurs de l'évangile à produire des preuves de ce qu'ils avançoient, on ſe feroit aiſément convaincu de la fauſſeté de leurs imputations ; mais

les hommes, alors comme aujourd'hui, pareſſeux ou méchans, trouvoient bien plus commode de croire ces menſonges, tous groſſiers qu'ils étoient, que de ſe donner la peine de dévoiler la fourberie de ceux qui ne rougiſſoient pas de les publier; d'ailleurs les peuples, accoutumés à ne voir dans les apôtres que les ennemis de leur religion & de leurs Dieux, ſe perſuadoient aiſément qu'il n'y avoit pas de mal dont ils ne fuſſent capables. Trois ſiècles d'une patience & d'une charité juſqu'alors ſans exemple, purent à peine faire ouvrir les yeux à la multitude, & l'univers, quoique témoin de la ſainteté des premiers chrétiens & de leurs miniſtres, attendit trois cens ans pour rendre hommage à leur innocence & pour convenir de la ſcélérateſſe de leurs perſécuteurs.

Après de ſi rudes combats, la religion ſembloit devoir jouir juſqu'à la fin des ſiècles du fruit de ſes victoires; elle en jouira malgré les efforts des impies; Dieu l'a promis, & ſa parole ne paſſera pas; les impies périront, leur nom s'effacera du ſouvenir des hommes, ou n'y ſera gravé que pour être à jamais un objet d'horreur; le bruit qu'ils auront fait dans le monde ſe diſſipera comme la paille que le vent emporte, & la foi en Jéſus-Chriſt, fils de Dieu, Dieu lui-même ſubſiſtera dans tout ſon éclat; ſon égliſe ſera toujours l'égliſe catholique. Il faudra ſans doute qu'elle ſoutienne ſans ceſſe de nouveaux aſſauts, mais les efforts de ſes ennemis ſerviront toujours à ſa gloire; les hérétiques & les impies, tout comme les juifs & les infidelles, ne pourront jamais l'attaquer qu'en la calomniant. Pendant dix-huit ſiècles, n'ont-ils pas été toujours forcés d'employer contre elle l'impoſture & le menſonge? Ont-ils pu jamais lui faire un reproche fondé, & cette impuiſſance ſoutenue de former contre

elle une objection même en apparence raisonnable, n'est-elle pas une preuve de son éminente sainteté ?

Fatigués de l'inutilité de leurs efforts, & convaincus, par une longue expérience, que la religion catholique étoit inaccessible à leurs traits, les impies ont dirigé leurs coups contre ses ministres; ils savent, ces hommes perfides, que le culte fait partie de la religion, que les peuples donneroient bientôt dans l'erreur, & tomberoient même dans les derniers excès, si les assemblées religieuses, si les cérémonies touchantes qu'on y pratique, si les exhortations qu'on leur y fait, ne leur rappelloient l'idée de la divinité & le souvenir de ses bienfaits, & ne les soutenoient dans l'exercice de la vertu par l'espoir de ses récompenses & par la crainte salutaire de ses châtimens ; ils savent qu'il n'y aura jamais de culte sans pontifes, & que le vrai moyen par conséquent d'atteindre leur but, je veux dire l'anéantissement de la religion catholique, seroit d'avilir ou d'exterminer ses ministres; il paroît qu'ils se sont tracés ce plan de conduite ; c'est là que tendent toutes leurs manœuvres, c'est évidemment l'unique terme de leurs efforts depuis 1789 jusqu'à ce jour. On les a vus tantôt employer l'astuce du serpent, & pour rendre le clergé méprisable, s'efforcer de lui faire approuver l'erreur ; ils couvroient de fleurs les piéges sans nombre qu'ils lui tendoient ; ils le poussoient dans l'abyme avec ménagement; ils prenoient un ton amical, un air même de respect pour la religion, à laquelle, disoient-ils, ils n'avoient ni le droit, ni l'intention de toucher ; le mensonge le plus perfide se reposa sur leurs levres, & combien de fois, pour tranquilliser les prêtres catholiques justement effrayés des sermens qu'on exigeoit, combien de fois les impies ne déclarèrent-ils pas contre le cri de leur conscience,

qu'en demandant le maintien de la conſtitution civile du clergé, de la liberté & de l'égalité, ils ne réclamoient qu'une garantie purement civile qu'on ne pouvoit refuſer ſous aucun prétexte ; tantôt on les a vus lever le maſque, ſe livrer ouvertement à la fureur qui les poſſédoit, laſſer, *déſoler* la patience des paſteurs catholiques par des vexations de toute eſpèce, & déſeſpérant de leur ravir la foi, décréter que par-tout on leur donnât la mort, qu'on fit même périr ceux qui auroient aſſez d'humanité pour les ſouſtraire au glaive de leurs bourreaux. Mais ni la violence, ni la ruſe n'ont pu remplir leurs vues, le clergé par ſes lumières & par ſon courage a déjoué leurs deſſeins irréligieux & ſanguinaires ; le peuple déſabuſé admire ſes prêtres, & voit avec édification que les miniſtres de l'égliſe catholique ſavent pratiquer ce qu'ils enſeignent. Il ſeroit temps que les impies, frappés ſans doute des grands exemples de ſageſſe & de patience que leur donne le clergé qu'ils perſécutent, ceſſaſſent de le perſécuter ; mais non, à toutes les atrocités qu'ils ſe ſont permiſes contre lui, ils ajoutent & ſur-ajoutent ſans ceſſe de nouveaux traits de méchanceté. Diſciples fidelles des juifs & des payens, ils ſe font gloire de marcher ſur les traces de ces premiers ennemis du chriſtianiſme, & combien de fois n'enchériſſent-ils pas ſur leurs maîtres ? ils entaſſent calomnies ſur calomnies. L'abſurdité de leurs imputations ne les rebute pas, ils inventent tous les jours quelque nouvelle impoſture : hélas ! leur malice les aveugle. L'évidente fauſſeté des reproches qu'ils font au clergé catholique, eſt ſa plus brillante apologie : combien en effet ne doit-il pas être irréprochable, puiſqu'on ne peut eſpérer de le décrier qu'en le calomniant.

On accuſa d'abord le clergé catholique de ne

refuſer le ſerment de maintenir la conſtitution civile du clergé que pour conſerver les dixmes, & les dixmes avoient été ſupprimées quinze mois avant qu'on ne parlât de ce ſerment ; & les paſteurs catholiques, au lieu de s'élever contre un décret qui les dépouilloit d'un droit dont ils jouiſſoient paiſiblement depuis une longue ſuite de ſiècles, ſupportèrent cette injuſtice ſans murmure, montrèrent par leur prodigieux ſilence, que s'ils ne ſavoient pas approuver le pillage, ils ſavoient le ſouffrir. Quelle démarche firent-ils dans l'eſpace de quinze mois pour recouvrer ce qu'on venoit de leur enlever ? quels ſoins ſe donnèrent-ils ? quels mouvemens excitèrent-ils ? Moins ſenſibles au mal qu'on leur faiſoit, qu'à celui dont une pareille conduite menaçoit chaque individu, ils ſe contentèrent de gémir ſur les malheurs que ſe préparoit une nation dont ils étoient les pères, & qui ſans aucun égard pour tout ce qui pouvoit les rendre ou reſpectables, ou chers à la patrie, les traitoit avec autant d'irréligion que d'inhumanité.

Mais au moins, dit-on, ils refusèrent le ſerment pour recouvrer les dixmes. On prend donc tous les prêtres catholiques pour un tas d'inſenſés. C'étoit en effet un étrange moyen de recouvrer les dixmes, que de perdre, par le refus du ſerment, le *ſalaire* qui en remplaçoit la perte, de s'expoſer, par ce refus, à l'indignation du gouvernement, à la fureur de ſes ſuppôts, & de courir mille fois le riſque de la vie. On inſiſte encore, & l'on accuſe les paſteurs catholiques d'avoir agi dans ce moment par un motif d'intérêt. Eh quel intérêt humain pouvoit les engager à ſacrifier leur repos, leurs biens, leurs parens, leurs amis, le pays qui les avoit vu naître, pour aller dans une terre étrangère, dont ils ne connoiſſoient ni les habitans, ni les mœurs, ni le langage, ſans autre reſſource pour exiſter que la

commiſération publique ! Quel courage, quelle foi ne falloit-il pas avoir pour braver tant de dangers ! tous les motifs humains ne ſembloient-ils pas s'être réunis pour ébranler les prêtres ? Auſſi pluſieurs eurent-ils le malheur de prévariquer ; mais ſi je gémis ſur le nombre des apoſtats, combien ne ſuis-je pas édifié de la fermeté que fit paroître dans cette circonſtance la majeure partie du clergé ? On le vit s'élever avec force au-deſſus des ſens & de la nature, fermer l'oreille à la voix de la chair & du ſang, & ſuivre avec une admirable docilité les ſaintes impreſſions de la grâce.

Etoit-ce auſſi par des motifs d'intérêt & de cupidité que refuſèrent le ſerment tant de milliers de curés à portion congrue, de vicaires, de religieux dont le ſort étoit évidemment amilioré par le nouvel ordre de choſes ? En jurant, ils ſe ſeroient ménagés une exiſtence plus douce, tandis qu'ils perdoient tout ; & s'expoſoient encore aux horreurs de la perſécution en refuſant de jurer.

Diſons donc hardiment que ſi quelqu'intérêt a ſoutenu les prêtres dans la pénible carrière qu'ils ont parcourue, & qu'ils parcourent encore, c'eſt l'intérêt de leur ſalut, le zèle pour la foi, leur attachement à l'Egliſe catholique, le déſir de ſe ſacrifier pour Dieu, & de s'aſſurer ſes récompenſes éternelles. Leur ſuppoſer d'autres motifs, c'eſt renverſer toutes les idées reçues, & renoncer au ſens commun.

Mais quand il ſeroit moins évident que ce fatal ſerment répugnoit à leur conſcience, pouvoit-on leur faire un crime de l'avoir refuſé ? N'avoit-on pas décrété la liberté des opinions, & qu'eſt-ce que cette liberté ſi le gouvernement ſe réſerve le droit de violenter les conſciences, & d'exiger des ſermens ſur des objets religieux, dont le pour ou le contre eſt entièrement étranger à l'ordre civil & temporel. Qu'importoit au bon-

heur de la nation que la constitution civile du clergé fut maintenue avec éclat, ou traitée selon ses mérites, c'est-à-dire, repoussée avec mépris; l'état existoit avant elle; l'état a bien su depuis s'en passer. La demande de ce serment n'étoit donc qu'une pure vexation, & rien de plus; un moyen de proscrire en masse les pasteurs catholiques, & la religion avec eux, c'est-à dire, pour parler plus clairement, un moyen de supprimer le culte dont on décrétoit la liberté, en condamnant à l'exil ou à la mort les pasteurs qui avoient seuls le droit d'exercer. Ceux qui ont l'impudeur d'accuser les prêtres d'avoir repoussé ce serment par des motifs de cupidité, savent bien eux-mêmes par quels motifs ils en ordonnèrent la prestation. Qu'ils soient de bonne foi, & ils nous diront que la haine qu'ils avoient vouée à la religion de Jésus-Christ leur suggéra ce moyen de satisfaire leur rage. Ils pourroient encore faire utilement cet humble aveu; le cœur de Dieu leur est encore ouvert; mais encore quelques momens, & le règne de la miséricorde va faire place à celui d'une justice inexorable; impies, hâtez-vous, le Dieu que vous avez outragé sans ménagement veut encore vous traiter comme le plus tendre des pères; mis bientôt il ne sera plus que votre juge & votre implacable ennemi pendant l'éternité toute entière.

Si je n'écrivois que pour les hommes instruits, j'aurois pu sans doute me dispenser de répondre à cette première imputation, parce qu'il n'y a jamais eu d'homme éclairé qui n'ait été convaincu de sa fausseté, qui ne l'ait même regardée comme une plate & sotte calomnie; mais j'étois redévable à tous, je devois éclairer les ignorans sur qui ce mensonge grossier fit dans le temps, & fait encore une forte impression, je devois leur prouver que le clergé catholique ne fit que ce qu'il

devoit faire, & que ceux là ſeuls agirent par intérêt, & furent les dupes de leur ambition & de leur cupidité, qui prêtèrent ce malheureux ſerment, & qui, par cette démarche, rompirent ouvertement avec l'égliſe catholique ; je devois aider le peuple très-peu verſé dans l'art de raiſonner ſur les matières de la religion ; je devois, dis-je, l'aider à tirer cette conſéquence ; puiſque le clergé qui a refuſé le ſerment a fait ſon devoir, les prêtres qui l'ont prêté s'en ſont donc écartés ; puiſqu'en le refuſant, les paſteurs ſe conduiſirent d'après les principes de leur foi, les conſtitutionnels en le prêtant renoncèrent donc aux vérités que juſqu'alors ils avoient fait profeſſion de croire ; auſſi les vit-on peu de tems après conſommer cette première apoſtaſie, & déclarer ſans pudeur qu'ils n'avoient jamais cru ce qu'ils avoient juſqu'alors enſeigné ; & comme Jéſus-Chriſt ne ſauroit être diviſé, puiſque les prêtres catholiques ont ſuivi ſa voix, les prêtres jureurs l'ont donc méconnue & mépriſée ; donc les prétendus fidelles qui aſſiſtent aux offices des conſtitutionnels méconnoiſſent & mépriſent tout comme eux la voix de Jéſus-Chriſt, leur docteur & leur ſouverain maître ; donc les chrétiens qui font cauſe commune avec les jureurs, ſe perdent & ſe damnent avec eux.

Se ſéparer de l'égliſe catholique, c'eſt ſe mettre ſoi-même hors de la voie du ſalut ; or il eſt évident que les jureurs ſe ſont ſéparés de cette égliſe par la démarche qu'ils ont faite, & qu'ils ſont ouvertement en oppoſition avec elle ; car c'eſt un fait inconteſtable que le pape & les évêques du monde entier les regardent comme les ennemis de la foi de Jéſus-Chriſt, & les rejetent de leur communion : puiſque les conſtitutionnels ſont hors du ſein de l'égliſe, les prétendus fidelles qui communiquent avec eux, qui par conſéquent

ne font qu'un avec eux, ſont donc hors de l'égliſe comme eux. Les jureurs ont beau dire qu'ils ſont ſoumis au pape, cette aſſertion eſt une impoſture groſſière ; c'eſt de leur part un crime de plus, mais un crime qui dans ce monde même doit les couvrir de confuſion, parce qu'il prouve invinciblement l'excès de leur fourberie ; car s'ils conviennent qu'il faut être ſoumis au pape ; quelle idée doit-on ſe former de leur mauvaiſe foi, puiſque tout en convenant de la néceſſité de cette ſoumiſſion, i's ſont conſtamment à ſon égard dans un état d'inſurrection & de révolte, & que depuis ſept ans ils refuſent de faire ce que depuis cette époque le ſouverain pontife n'a jamais ceſſé d'exiger d'eux.

O hommes qui par ignorance avez donné dans le ſchiſme, combien je vous regrette ! ſi ce que vous liſez dans ce moment ne vous fait pas ouvrir les yeux, & ne vous engage pas à rentrer ſur le champ dans le ſein de cette égliſe qui prit un ſi grand ſoin de votre enfance, qui vous ſoutint contre les aſſauts de vos paſſions naiſſantes, qui vous diſtribua ſi ſouvent le pain de la divine parole, qui purifia vos ames dans les eaux ſalutaires de la pénitence, qui vous a conduits pluſieurs fois à la table de votre Dieu, & que malgré tant de bienfaits, vous avez lâchement abandonnée, & peut-être cruellement déchirée. Avez-vous jamais goûté dans l'égliſe conſtitutionnelle les conſolations que Dieu vous prodiguoit dans le ſein de l'égliſe catholique ? Il eſt tems encore de ſortir de l'abyme où vous vous êtes précipités. N'endurciſſez pas vos cœurs, & parce qu'il vous en coûtera de reparer votre faute, ne vous expoſez pas par une plus longue obſtination à mourir ſans l'avoir réparée.

Qu'oppoſe-t-on encore au clergé catholique ? Ne nous laſſons pas de revenir ſur cet article ; ſa

conduite n'a rien à craindre de la discussion la plus sévère ; grâces en soient rendues au Dieu dont il défend la cause, & qui par là récompense son courage & sa fidélité. Quoiqu'on compte par milliers les pasteurs catholiques, a-t-on pu, pendant le cours de la révolution, en trouver un seul coupable d'une faute réelle & vraiment digne de punition ? Il a fallu, pour qu'ils fussent criminels aux yeux de la loi, que la loi leur fit un crime du caractère sacerdotal ; & pour que la loi pût en atteindre un seul, il a fallu qu'elle les frappât tous sans distinction, & qu'elle les proscrivît en masse. On a bien osé dire qu'ils prêchoient la révolte, qu'ils persécutoient les acquéreurs des biens nationaux, qu'ils faisoient égorger les patriotes. On a répété cent & cent fois la même calomnie, comme si une fausseté cent & cent fois reproduite cessoit par cette fastidieuse répétition d'être une fausseté ; ou comme si l'on avoit droit d'espérer de la rendre croyable, parce qu'on aura l'impudence de la reproduire sans cesse. On a donc osé dire qu'ils prêchoient l'anarchie, le pillage & le meurtre. Mais quelles preuves a-t-on fournies de cette odieuse accusation ? quels témoins a-t-on produits ? a-t-on désigné les lieux où ces crimes avoient été commis ? en a-t-on nommé les auteurs ? en a-t-on dressé des procès-verbaux ? les a-t-on revêtus de signatures imposantes ? on devoit à la plus rigoureuse justice de prendre toutes ces précautions. Les a-t-on prises ? On a fait retentir la France de vagues déclamations, comme s'il suffisoit d'accuser les prêtres, pour que sur le champ on dût les croire atteints & convaincus des forfaits dont on les accuse. Ames honnêtes faites des vœux pour qu'un pareil procédé n'ait jamais force de loi ; & c'est ainsi néanmoins qu'on s'est constamment conduit à l'égard du clergé catholique. Dès l'origine de la révolution, la déporta-

tion d'un prêtre étoit-elle demandée par ſix citoyens probes ou ſcélérats, n'importe, il falloit que ce prêtre choiſit ou l'exil ou la mort.

Les prêtres, diſoit-on vaguement, ſoufflent le feu de la diſcorde, fanatiſent les peuples, ménacent tout d'une ruine prochaine, & ſans entrer dans aucune diſcuſſion, ſans qu'il fût même permis aux prêtres catholiques de ſe juſtifier, on les entaſſoit dans les priſons, on leur refuſoit les ſecours que dans tous les pays du monde on accorde aux plus grands ſcélérats, on les livroit ſans pitié à toutes les horreurs de l'indigence & de la faim, on appelloit ſur eux la mort à grands cris, on s'abreuvoit de leur ſang; ce tableau n'eſt pas chargé, & quoique ces faits paroiſſent incroyables, il eſt cependant très-certain qu'ils ne préſentent que l'abrégé de leurs ſouffrances. On les accuſe néanmoins de ſémer par-tout le trouble & le déſordre; mais puiſqu'on n'allégue aucune preuve d'un fait qui, s'il étoit vrai, ſeroit atteſté par un million de témoins, je pourrois ſans doute en conclure que cette imputation eſt auſſi fauſſe qu'elle eſt odieuſe; car ce n'eſt pas, ſans contredit, par ménagement pour le clergé-catholique qu'on néglige de le convaincre juridiquement des torts qu'on lui ſuppoſe. Avec quelle ſorte de jouiſſance ſes ennemis n'en produiroient-ils pas les preuves, s'il leur étoit poſſible d'en fournir? Oui, je pourrois me borner à dire (& je croirois avoir rempli ma tâche), les prêtres ſont innocens, puiſqu'on n'a pas encore prouvé qu'ils ſont coupables. Mais je vais plus loin, & j'entreprends de détruire, par des faits inconteſtables, les calomnies qu'on ſe permet contre eux, & je pourrois citer autant de témoins de ce que j'avancerai qu'il y a d'ames honnêtes en France, autant de témoins qu'il y a même de ſcélérats capables encore de vouloir dire la vérité. Rendez donc hommage à la douceur, à la pa-

tience, à l'étonnante charité des pasteurs catholiques, vous qui les avez si souvent entendus, & qui dans le cours de cette révolution avez eu le bonheur de converser avec eux.

Dans les exhortations publiques & dans les instructions particulières n'ont-ils pas paru toujours animés du même esprit? La violence & la longueur de la persécution, leur ont-elles jamais arraché des paroles d'aigreur & de vengeance? vous ont ils jamais permis de suivre les mouvemens de dépit & de colère qu'excitoit dans vos cœurs la conduite féroce des impies? ont-ils rien négligé pour étouffer en vous tout sentiment de haine? Je n'en dis pas assez, ils vous prêchèrent & vous prêchent encore une bien plus haute perfection. Malgré toutes les raisons que vous avez de vous plaindre des ennemis de la foi, ils vous ordonnent de les aimer, d'être dans la disposition de leur faire du bien, ils vous firent & vous font un devoir de solliciter avec zèle leur conversion & leur pardon.

Cette morale vous a paru quelquefois trop sévère, le souvenir amer des maux que ces hommes vous avoient fait souffrir, & l'affreuse perspective de ceux qu'ils vous préparoient, soulevoient & révoltoient votre cœur; les prêtres catholiques, qu'on ne cesse de représenter comme altérés de sang, ont-ils fait grâce à votre ressentiment? il paroissoit excusable aux yeux de la nature, l'ont-ils jamais excusé? parlez, & pour la gloire de la religion catholique & de ses ministres, racontez-nous avec quelle force ils condamnèrent votre sensibilité? Pour vous inspirer l'amour de vos persécuteurs, ils vous transportèrent dans ces abymes de feu où l'éternelle justice doit tourmenter à jamais les cœurs vindicatifs, ils vous firent monter en esprit dans le ciel; pardonnez, vous dirent-ils, & vous vous

assurez une place dans ce séjour de gloire & d'immortalité ; seriez-vous assez ennemis de vous-même pour préférer à ce bonheur le féroce plaisir de la vengeance. Tous les grands motifs de la foi furent mis sous vos yeux ; un Dieu qui ordonne de prier & qui prie lui-même pour ses bourreaux, un Dieu qui ne se lasse jamais d'offrir le pardon au pécheur qui l'outrage ; & votre cœur s'attendrît, & le précepte de l'amour des ennemis & du pardon des injures qui révoltoit tous vos sens, vous parut possible, il vous parut aisé, & l'on vous vit traiter avec bonté des hommes, que jusqu'alors vous n'aviez pu voir qu'avec horreur.

O vous ! qui contre toute pudeur, accusez le clergé catholique de soupirer après l'effusion du sang ! croyez-vous par ce hardi mensonge faire oublier à la France ce que la France entière a vu ? malheureux ! quelle est la noirceur de votre ingratitude ? il n'est pas possible que vous ayez oublié ce que les bons prêtres firent en 1795, pour appaiser les cœurs que vous aviez exaspérés par des torts, dont le nombre seul égaloit l'énormité ; non non, vous n'avez pas oublié ce qu'ils obtinrent & ce que leur zèle seul pouvoit obtenir. N'est-il pas vrai que, dans les campagnes surtout, où les hommes moins corrompus que dans les villes, sont aussi plus sensibles aux impressions de la grâce, n'est-il pas vrai que partout où un prêtre catholique put exercer librement son ministère, il parut bientôt qu'on avoit perdu le souvenir de vos forfaits ? & lors même que vous eutes l'air de ne pas vous repentir de vos excès, n'est-il pas vrai qu'on ne se vengea de vous qu'en vous plaignant ? Vous n'oserez pas dire le contraire, j'ai vu cela de mes yeux, & ce spectacle attendrissant me pénétra de vénération & d'amour pour la religion & ses ministres. Faut-il être surpris que la

France ait été plongée dans la triſteſſe & ſe ſoit couverte de deuil aux approches de ce moment fatal où l'impiété devoit prévaloir de nouveau ? en perdant l'exercice public de la religion catholique, tout homme raiſonnable a ſenti que dans l'ordre même temporel, il perdoit le plus précieux de ſes biens. La nouvelle proſcription des bons prêtres n'a-t-elle pas été regardée comme un malheur public, ou plutôt comme le funeſte aſſemblage de tous les maux, & chaque paroiſſe, témoin du départ du paſteur fidelle qui faiſoit ſon bonheur, n'a-t-elle pas pouſſé des cris vers le ciel, & ceſſe-t-elle depuis cette époque de lui redemander ſon conſolateur & ſon père ?

Dieu tout-puiſſant exaucez les vœux de vos fidelles ſerviteurs, & les prêtres catholiques, par de nouveaux traits de zèle & de charité, vous gagneront les cœurs des impies & les forceront de convenir que s'ils avoient perſécuté vos miniſtres avec tant de fureur, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas le bonheur de les connoître.

Mais, ajoute-t-on, nous voulons une république, c'eſt le vœu de la nation, & les prêtres ſont les ennemis irréconciliables du gouvernement républicain, les faſtidieux flatteurs & les vils eſclaves des rois. Pauvre peuple, il faut avouer qu'on compte un peu & beaucoup trop ſur votre ſimplicité, lorſqu'on a le front de vous débiter de pareilles inepties, & qu'à la faveur de ces groſſières impoſtures, on eſpère de vous rendre odieux les prêtres qui, dans tous les temps, ſe ſont montrés vos véritables amis & vos plus zélés conſolateurs. Quoi ! on oſe vous dire que le clergé qu'on perſécute eſt eſſentiellement ennemi du gouvernement républicain ; mais cette imputation toute ſeule ſuffiroit pour décrier les calomniateurs du clergé catholique ; car il eſt, je penſe, impoſſible d'avancer aucun fait dont il

ſoit plus aiſé de démontrer la fauſſeté. On connoit en Europe pluſieurs républiques, & ſi l'on en excepte la Hollande & la moitié des cantons Suiſſes, il n'en eſt pas une où la religion catholique ne ſoit ouvertement profeſſée & même profeſſée excluſivement à toute autre. Il eſt donc évident que la religion catholique s'adapte tout auſſi bien aux républiques qu'aux monarchies; il eſt donc évident qu'on ment avec impudence lorſqu'on accuſe les paſteurs catholiques de déteſter le gouvernement républicain. La religion catholique, diſent ſes ennemis, infatue les rois, les enhardit au crime, en fait des tyrans & des deſpotes, en les trompant ſur la véritable ſource de leur autorité, & tout cela ſe dit ſur un ton tranchant & avec un air d'aſſurance qu'on ne prendroit pas peut-être ſi l'on avançoit des maximes inconteſtables, & cependant cette aſſertion renferme autant de menſonges que de paroles, puiſque la religion catholique eſt la ſeule qui ſe ſoit maintenue en poſſeſſion de parler aux potentats le langage auſtère de la vérité; qu'elle ſeule inſpire à ſes miniſtres aſſez de courage pour faire connoître aux rois les devoirs de leurs places & pour leur en reprocher les tranſgreſſions; qu'elle ſeule peut mettre un frein à leurs paſſions, en leur montrant dans le roi du ciel & de la terre, le témoin, le juge & le vengeur inexorable de leurs déſordres; qu'elle ſeule peut eſpérer de les éloigner du vice par la crainte d'un affreux avenir, & de les porter au bien par l'eſpoir des récompenſes éternelles, parce qu'elle ſeule conſerve ſans altération le dépôt de ces ſalutaires vérités, & qu'elle ſeule a reçu le droit de les prêcher avec autorité. C'eſt auſſi par cette raiſon qu'elle ſeule a formé des ſaints ſur le trône, & qu'elle ſeule a fait briller

les plus héroïques vertus dans les palais des princes.

Affranchiſſez ceux qui gouvernent les états des liens de la véritable religion, de cette religion qui porte empreint ſur ſon front le ſceau de la divinité, bientôt ils abuſeront de leur pouvoir, ils penſeront que tout leur eſt permis, ils oublieront qu'ils ſont hommes, ils ſe croiront des Dieux, mais quels Dieux, hélas! Ils devoient être les amis & les ſauveurs des peuples, ils en ſeront les perſécuteurs & les fléaux. Ici j'entends les détracteurs du clergé s'écrier comme à l'envi, quelque éloge que vous puiſſiez faire de la religion catholique, il n'en eſt pas moins vrai que jamais ſes miniſtres ne fraterniſeront avec la république, que toujours ils travailleront à la détruire, & pour cette fois, diſent-ils, nous les prenons ſur le fait & ils nous fourniſſent eux-mêmes une preuve ſans replique de leurs criminelles diſpoſitions. Si l'on n'étoit pas depuis long-tems accoutumé à ce ton tranchant & déciſif, ſi l'on ne ſavoit pas qu'on le prend ſurtout lorſqu'on veut donner du crédit aux menſonges les plus groſſiers, on craindroit que le clergé catholique, juſqu'à ce moment toujours irréprochable, n'eût enfin prévariqué. Mais ne nous effrayons pas mal-à-propos, demandons à ſes ennemis des preuves des ſentimens qu'ils lui ſuppoſent.

Les prêtres refuſent de prêter le ſerment de haine à la royauté; voilà donc, s'écrient leurs calomniateurs, voilà le clergé catholique atteint & convaincu d'être l'ennemi de la république & de la nation par conſéquent, qui ſe trouve heureuſe & qui croit ne pouvoir l'être que ſous ce genre de gouvernement. Cette conſéquence eſt abſurde aux yeux de tout homme intelligent, & ceux qui du refus de prêter le ſerment de

haine à la royauté en concluent que les pasteurs qui le refusent ont en horreur le régime républicain, sont bien convaincus eux-mêmes de la fausseté de cette imputation ; mais ils savent que la multitude ne raisonne pas, que le peuple en général est aveugle ou du moins très-borné, que le premier qui lui parle le gague communément. Eh qu'importe aux persécuteurs du clergé que leurs imputations soient fausses, pourvu que par ce moyen ils arrivent à leurs fins, & leur fin & leur unique but est de soulever la multitude contre les pasteurs catholiques, de le rendre odieux au peuple, & de justifier à ses yeux les vexations de toute espèce qu'on se permet contr'eux ! Détrompons le peuple, déchirons le voile qui lui dérobe peut-être l'innocence de ses légitimes pasteurs. Peuple écoutez, c'est un ancien ami qui vous parle, & qui, effrayé des piéges qu'on ne cesse de tendre à votre simplicité, consacre ses soins à votre instruction & s'expose même à des dangers pour vous instruire. Ce n'est pas ainsi que vous aiment ceux qui font sonner si haut leur zèle pour votre bonheur ; déjà plus d'une fois vous vous êtes apperçu qu'ils vous déchiroient en vous caressant. Mais un disciple de la religion catholique a bien d'autres sentimens ; non-seulement il plaint, il aime la multitude qu'on égare & qu'on soulève contre lui, il fait même regretter & chérir les principaux auteurs de tant de maux. Prêtez donc une oreille attentive à mes leçons, & dans les pasteurs qu'on vous présente sous de si noires couleurs, vous verrez les véritables disciples de Jésus-Christ, des hommes qui n'ont pas moins succédé au courage qu'au ministère des apôtres, des hommes qui savent faire le sacrifice de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, mais qui ne savent pas faire celui de leur conscience & de leur foi.

Le clergé catholique, vous dit-on, abhorre la république, puiſqu'il refuſe de prêter le ſerment de haine à la royauté ; ſi l'on étoit de bonne foi, on concluroit de ce refus que les prêtres catholiques ne ſavent déteſter & haïr que ce qui eſt eſſentiellement mauvais, qu'ils ne ſavent jurer haine qu'au péché, qu'ils ne ſont donc pas plus capables de haïr la république que la royauté, & que leur vertu va même juſqu'à ſouffrir la mort plutôt que de parler contre le cri de leur conſcience. Que penſez-vous de leur courage, de leur religieuſe & inflexible probité ? Il eſt évident que la royauté n'eſt pas un mal ; un roi n'eſt pas un monſtre, préciſément parce qu'il eſt roi, & ſi tout mauvais prince eſt un fléau, tout bon prince eſt un tréſor ; le gouvernement l'a bien ſenti, puiſqu'il a fait la paix avec des monarques, qu'il a fait avec eux des traités d'alliance offenſive & défenſive ; eh qui oſera lui faire un crime de cette démarche ! & c'eu ſeroit un cependant de ſe lier & de faire cauſe commune avec des ſcélérats, tandis que ſes armées, partout victorieuſes, lui fourniſſoient des moyens faciles de les exterminer. Les pontifes de Mahomet, & des Idoles, les Rabbins, les miniſtres de toutes les ſectes, aidés des ſeules lumières de la raiſon, devroient donc avoir horreur du ſerment qu'on propoſe. Certains même d'entr'eux, j'oſe l'aſſurer, reculeront d'effroi, & puiſſe leur zèle, pour une vérité particulière, les conduire à la connoiſſance & à l'amour de tant d'autres vérités qu'ils ont le malheur de méconnoître & de rejetter ! (1) Mais penſez-vous que le grand nombre des ſectaires ait le courage de repouſſer ce

(1) Je viens d'apprendre par le dernier courier que les proteſtans de la ville de Toulouſe ont fermé leur temple pour ne pas être expoſés à prêter le ſerment de haine à la royauté.

ſerment au péril de perdre ſes biens & ſa liberté. Ah! gardez-vous de le croire! ces hommes convaincus de la fauſſeté de leur religion, par conſéquent ſans eſpérance pour l'avenir, ne ſauroient faire à cet avenir de grands & pénibles ſacrifices, le préſent ſeul les occupe. Ils jureront haine à la royauté, ils jureront haine a tout ce qu'on voudra, & ſe conſoleront ſous ce vain prétexte que ce ſerment n'étoit que ſur leurs lèvres & que leur cœur n'y prenoit aucune part. Mais le clergé catholique, ſoutenu par ſa foi, a ſans ceſſe devant ſes yeux une éternité de bonheur ou de tourmens, il ſait que Dieu condamne le menſonge & le parjure, & dans l'alternative, ou de ſe ſacrifier, ou de rendre Dieu fauteur & complice du mal, il eſt tout décidé, il ne balance pas, il meurt, & meurt content de donner à ſon créateur cette preuve de ſon reſpect & de ſa fidélité. On n'ignore pas que les paſteurs catholiques doivent être & ſont dans ces diſpoſitions; on ſait que le clergé ne prêtera pas, que du moins il ne peut pas prêter le ſerment qu'on exige de lui; c'eſt pour cette raiſon qu'on en ordonne la preſtation, afin de couvrir d'infamie ceux qui ſeront aſſez lâches pour obéir, & pour ſe ménager le droit d'exterminer ceux qui auront le courage de réſiſter. Eh qu'importe à la tranquillité publique qu'on aime ou qu'on haïſſe la royauté! Quand on eſt ſoumis à ceux qui gouvernent, qu'on acquitte les charges de l'état, qu'on remplit les différens devoirs de la ſociété, on a fait pour le bonheur de la patrie tout ce qu'elle peut exiger de ſes enfans. Si le gouvernement veut encore être aimé, qu'il s'attache les cœurs par ſes bienfaits, car l'amour ne ſe commande pas.

Peuple français, ſois convaincu qu'on ne demanderoit pas ce ſerment au clergé ſi l'on croyoit

que le clergé pût le faire sans manquer à la loi de son Dieu ; & si les pasteurs catholiques le repoussent, c'est uniquement parce que leur religion leur en fait un devoir, qu'ils se montreroient indignes de ta confiance s'ils le prêtoient, & que leur conduite seroit en opposition avec la doctrine qu'ils te prêchent ; non, non, ce n'est point par haine pour la république qu'ils refusent de jurer haine à la royauté, ils ont toujours enseigné qu'on ne pouvoit haïr que le péché, c'est au péché seul qu'ils jureront haine, & ils sont si éloignés de haïr le régime républicain, qu'ils se laisseroient volontiers égorger plutôt que de jurer haine à cette sorte de gouvernement. On calomnie donc grossièrement le clergé catholique quand on attribue sa résistance à de pareils motifs. Cette imposture tombe d'elle-même ; car si le clergé étoit assez infidelle aux principes de sa foi pour s'en écarter en haïssant les républiques, il le feroit sans-doute assez pour avancer un mensonge qui le mettroit à l'abri de la persécution ; ayant une fois prévariqué en haïssant le gouvernement républicain, il lui en coûteroit bien peu de prévariquer une seconde fois en jurant haine à ce qu'il ne haïroit pas. Eh qui peut être assez déraisonnable pour croire que les prêtres catholiques se font un jeu des horreurs de l'indigence, de l'infection des cachots, des coups mortels de la guillotine ! Qui pourra jamais se persuader qu'ils voulussent appeler sur eux cet ensemble de persécutions dont la nature frémit, & cela, par le refus capricieux d'un serment qui ne blesseroit en aucune manière leur religion & leur conscience ! On les croit donc insensés ? ah ! ils sont les seuls sages. Sans doute ils sont fatigués d'être depuis huit ans en butte aux traits des ennemis de la foi, & pour faire cesser cet état abominable, il est aisé de croire qu'ils

fairoient ce qu'on exige, ſi l'on n'exigeoit rien que de juſte ; il eſt aiſé de croire que s'ils rejettent ce qu'on leur propoſe, que s'ils s'expoſent par ce refus à de nouvelles horreurs, il eſt aiſé de croire, il eſt évident que Dieu ſeul eſt le principe de leur héroïque fermeté, comme lui ſeul peut en être la récompenſe & la couronne. L'injuſtice & la violence de la perſécution qu'on ſuſcite au clergé catholique, ſervira donc encore à la gloire de la religion & de ſes miniſtres, & le peuple s'attachera d'autant plus à ſes véritables paſteurs, qu'il les verra plus fidelles à Dieu, & diſpoſés à tout ſacrifier pour conſerver le dépôt de la morale & de la foi.

Déja le gouverment rend hommage à l'horreur dont les prêtres catholiques ont paru pénétrés pour le ſerment de haine à la royauté ; il a reconnu, par la bouche d'un de ſes membres, que ce ſerment pris dans ſon ſens littéral devoit révolter tout homme ami de l'ordre & de ſes ſemblables ; que la république françaiſe, en exigeant un pareil acte de ſes fonctionnaires publics, des prêtres & de tous les inſtituteurs, ſoulevoit contre elle tous les monarques de l'univers, & qu'en leur déclarant une guerre à mort, elle les pouſſoit au déſeſpoir, & les mettoit dans la dure néceſſité de vaincre ou de périr. On a donc déclaré, par reſpect pour la philantropie, que ces parole, *je jure haine à la royauté*, ne devoient pas être priſes dans le ſens qu'elles préſentent naturellement. Je n'entre pas dans l'examen, & je ne diſcute pas le mérite de l'interprétation forcée qu'on a prétendu leur donner ; je ne dirai pas qu'un gouvernement n'a droit que ſur mes actions, & qu'il devient tyrannique lorſqu'il s'arroge celui de commander aux affections de mon cœur. Je me contente d'obſerver qu'il eſt étrangement abſurde de conſerver toujours la formule de ce ſer-

ment, & d'exiger que les pasteurs catholiques le prêtent sans aucune explication, tandis qu'on est obligé de convenir qu'il a besoin d'être expliqué. Quel est l'homme raisonnable, qui ne vendant qu'une partie de ses domaines, consentiroit qu'on déclarât dans le contrat de vente qu'il les vend en entier, sous ce frivole prétexte que les parties sont d'accord que le tout ne signifie qu'une partie? Quel est l'homme tant soit peu raisonnable, qui ne se méfieroit pas de la probité d'un acquéreur, qui n'achetant & ne payant que les meubles d'une maison, s'obstineroit à vouloir qu'il fut dit dans le contrat, qu'il achète & qu'il paye la maison & les meubles? La comparaison est exacte, & l'application en est facile; car enfin si l'on n'exige pas du clergé qu'il prenne ces paroles, *je jure haine à la royauté*, dans tous les sens qu'elles présentent, pourquoi ne veut-on pas qu'il déclare dans quel sens il les prend? Pourquoi s'obstine-t-on à vouloir qu'il profère, sans aucune explication, un serment qui, de l'aveu de ceux qui l'exigent, ne doit pas être pris dans tous les sens qu'il présente? N'est-ce pas dire au clergé: avec nous vous n'aurez jamais ni paix ni trève; nous nous faisons un plaisir de vous vexer, & quand nous avons l'air de vouloir nous réconcilier avec vous, c'est parce que nous sommes convaincus qu'il ne vous est pas possible de vous prêter à nos vues, & de vous accorder avec nous. Aussi a-t-on vu que dans toutes les circonstances où les prêtres catholiques ont cru pouvoir, sans blesser leur conscience, souscrire à ce qu'on leur demandoit, on a vu, dis-je, qu'on s'est hâté d'exiger d'eux des actes auxquels ils ne pussent se prêter qu'en trahissant leur foi, afin que s'ils les repoussoient, on pût satisfaire le désir que l'on avoit de les persécuter, & que s'ils avoient au contraire la lâcheté d'y consentir, on pût ajouter le mépris

à la haine qu'on leur avoit vouée, & s'en défaire d'autant plus efficacement qu'on les auroit avilis davantage. Les ſermens que l'on a décrétés dans le cours de la révolution, ont été dans les mains des ennemis de la foi, comme des glaives à deux tranchans qui frappoient tout auſſi bien & ceux qui les prêtoient & ceux qui ne les prêtoient pas.

Peuple français, huit ans d'expérience t'auront ſans doute appris à connoître & l'innocence de tes paſteurs, & la profonde malice de leurs implacables ennemis. Attache-toi donc plus que jamais à ceux qui ſe ſont toujours montrés, & qui par tous les maux qu'ils ont ſouffert pour te conſerver la religion qu'on vouloit te ravir, ſe montrent plus que jamais tes amis & tes véritables ſauveurs. Juge des malheurs qui te menacent, ſi l'on te privoit plus longtems du miniſtère des paſteurs catholiques, par ceux dont tu te plains déjà, & que tu ne peux attribuer qu'à leur abſence. Ne diroit-on pas que nous ſommes arrivés à ces derniers temps dont parle S. Paul, où les enfans ne ſembleront nés que pour faire le tourment de ceux qui leur auront donné le jour, où la jeuneſſe ſera ſans principe & ſans frein, où le lien ſacré du mariage ſera mépriſé, où la bonne foi ſera bannie du commerce, où le vice marchera tête levée, où par un renverſement déplorable on appellera bien ce qui eſt mal, & mal ce qui eſt bien; où la vertu ſera traitée de folie, & le crime heureux de véritable ſageſſe. Quel affreux à venir ſe préſente à mes yeux, & à quelles horreurs devons-nous nous attendre ſi l'on ne rend bientôt à la France la religion catholique & ſes miniſtres! C'eſt la ſeule digne qu'on puiſſe oppoſer à ce torrent de déſordres qui menace de tout engloutir. L'égliſe conſtitutionnelle n'offre aucune reſſource,

ſes miniſtres ſont dégradés dans l'opinion publique (je défie qu'on me cite un ſeul homme éclairé qui les eſtime). Les neuf dixièmes de ceux qui ſe rendent à leurs offices aſſiſteroient de préférence au ſaint ſacrifice offert par un prêtre catholique, on les ſuit ſans goût & ſans attrait ; en allant à leurs meſſes, on fait des vœux pour le retour des véritables paſteurs ; & ſi le peuple étoit moins ignorant, les conſtitutionnels ſeroient ſeuls dans leurs égliſes. Interrogés, dans les villes ſurtout, ceux qui ont l'air de les ſoutenir, & vous ſaurez que leurs propres partiſans les mépriſent. Des hommes de cette eſpèce augmenteroient plutôt la corruption des mœurs qu'ils n'en arrêteroient les progrès ; pour s'ériger en cenſeur de ſes ſemblables, il faut être ſoi-même à l'abri de la cenſure, & pour prêcher efficacement la pratique de la vertu, certes il faut au moins avoir l'air de la pratiquer. Tout eſt donc perdu, ſi la religion catholique ne recouvre bientôt la liberté qu'on n'auroit jamais dû lui ravir : en vain chercheroit-on à la remplacer par des inventions humaines ; il y a longtems qu'on s'efforce de nous dédommager de ſa perte, & toujours on y travaille ſans fruit ; on nous ordonna de graver ſur les tombeaux de nos proches que tout mouroit avec le corps, on érigea bientôt après notre raiſon en divinité, on reconnut enſuite, & l'exiſtence de l'être ſuprême & l'immortalité de l'ame ; les hommes ſans Dieu réparoiſſent ſur la ſcène à la honte de la nation ; on nous préſente enfin comme un chef-d'œuvre de génie une ſecte qui ſe dit amie de Dieu & de l'homme, & qu'on pourroit appeller à bien plus juſte titre l'ennemie de l'un & de l'autre Quelles converſions ont opérées ces différentes religions ? quel vice ont - elles déraciné ? quel genre de bien ont-elles fait pratiquer ? Diſons plutôt qu'elles ont

lâché la bride à toutes les passions ; qu'aussi le nombre des scélérats augmente tous les jours, qu'il se commet des crimes dont l'histoire ne fournit pas des exemples ; & que si la nation n'est pas encore entièrement pervertie, nous en sommes redevables à l'heureuse influence de la religion catholique, qui quoique proscrite & dans les fers, console l'homme de bien & fait pâlir & trembler quelquefois le méchant Eh ! pourquoi donc ne pas convenir franchement de son excellence & de sa supériorité ? par quelle fatalité s'obstineroit-on à se priver de ses ressources ? O vous, qui vous glorifiez d'être les amis de l'humanité, s'il est vrai que vous aimiez vos semblables, hâtez-vous de leur rendre cette religion évidemment divine, qui est l'objet des vœux de la presque totalité des français, qui seule peut cicatriser leurs plaies, effacer jusqu'au souvenir de leurs maux, & faire de la France entière une seule famille !

Mais qu'est-ce qu'une religion sans ministres ? Commandez donc au glaive de la persécution de cesser de s'abreuver du sang des pasteurs catholiques ; brisez les fers qui les retiennent captifs, n'enchaînez plus leur zèle, hâtez-vous de rendre à la société, des hommes obligés par état de s'occuper de son bonheur, & qui seuls peuvent le procurer. Vous pouvez encore vous montrer les sauveurs du peuple. Ah ! si ce titre est aussi cher à votre cœur, qu'il vous seroit glorieux, décrétez que la religion catholique & ses ministres jouiront désormais d'une entière & véritable liberté, & la nation française recevra ce décret avec reconnoissance, & les cris de joie dont la France retentira, en feront la moins équivoque & tout à-la-fois la plus flateuse apologie.

P. S. Je n'ai point lu, ni ne me soucie

certainement de lire la première lettre synodique du soi-disant concile national de France ; j'avois la même indifférence pour celles qui devoient lui succéder & former un corps d'enseignement digne des ministres de l'église constitutionelle ; on a cru me faire plaisir en me montrant la seconde lettre de ce *vénérable* concile, elle ne m'a rien appris ; elle n'a fait que me confirmer dans l'idée où j'étois, que les pères de cette *assemblée* étoient les pères du mensonge & de l'effronterie. Dans cette lettre, qu'ils n'ont écrite que pour justifier leur schisme & leur intrusion, ils ont prononcé contre eux-mêmes une sentence de réprobation ; & je serois curieux de savoir s'ils ont eu la force de l'écrire sans rougir, sans frissonner, sans éprouver les douleurs anticipées de l'enfer.

On ne peut s'empêcher en effet, en lisant cette lettre, de leur adresser ces terribles paroles de l'évangile : mauvais serviteurs, je ne veux pour vous condamner d'autres témoins & d'autres juges que vous-mêmes. Quoi ! vous convenez dans le premier article de votre décret, *qu'on ne peut exercer son ministère sans être envoyé par son propre évêque*, & de quel évêque avez-vous reçu votre mission ? qui vous a envoyés ? La puissance séculière a-t-elle les droits de l'épiscopat, & n'est-ce pas des séculiers que vous tenez votre mission ? Et vous osez blâmer ceux qui marchent sur les traces des patriarches de votre secte, & vous osez blâmer ceux qui ne font exactement que ce que vous avez fait, & vous osez dire que la conduite des prêtres jureurs qui s'ingèrent dans le ministère, sans y être appelés par leur évêque, est irrégulière, contraire aux saints canons ; vous pouviez même ajouter, contraire aux leçons de l'Esprit Saint, & aux règles les plus communes de la raison & du bon sens ; mais ne sentez-

vous pas qu'on peut vous faire le même reproche, & avec d'autant plus de fondement, que c'eſt vous, *pères révérends*, qui avez donné l'exemple de ce déſordre. Le premier article de votre décret eſt donc un arrêt de mort porté contre tous les miniſtres de l'égliſe conſtitutionelle ; & pourquoi donc vous êtes-vous percés d'un nouveau trait dans le ſecond article du même décret ? Le premier vous avoit tués, vous êtiez aſſez morts, pourquoi frapper encore de nouveaux coups ? Quoi ! vous aſſurez dans ce ſecond article, *que le peuple n'a le droit de repouſſer ſes miniſtres, qu'au préalable l'évêque en presbytère n'ait prononcé leur deſtitution.* Helas ! révérendiſſimes pères, qu'alliez-vous chercher dans l'épiſcopat ? Avant qu'on ne vous fendît la tête, vous n'étiez pas tous inſenſés, cette opération à laquelle vous ne deviez ſans doute pas vous attendre, a ſingulièrement affoibli votre cerveau ; mais enfin tous les pères du concile n'ont pas la tête fendue ; comment ſe peut-il donc que vous ayez prêché tous contre vos bulles. *Le peuple, dites-vous, ne peut repouſſer ſes miniſtres qu'autant que l'évêque en presbytère auroit prononcé leur deſtitution ;* donc un prêtre qui ſe prêtant aux caprices d'un peuple, ſe chargeroit du gouvernement d'une paroiſſe, avant que l'évêque en preſbytère eût prononcé la deſtitution de celui qui en faiſoit le ſervice, donc ce prêtre ſeroit à vos yeux un intrus, un larron ; c'eſt là votre doctrine ; & ce n'eſt que depuis le mois d'août dernier que vous l'avez appriſe ? Mais au moins depuis cette époque vous devez donc convenir que vous, meſſieurs les pères du concile, que tous vous êtes des voleurs, parce que vous êtes tous des intrus. Eh ! dites-moi je vous prie, de tous les évêques catholiques dont vous avez envahi les ſiéges, quel eſt celui qui ait été canoniquement

729

deſtitué ? Le peuple ne les a-t-il pas repouſſés de ſa propre autorité ? Encore même n'y eût-il qu'une poignée de rebelles, la maſſe du troupeau demeura conſtamment attachée à ſon légitime paſteur, & repouſſa le nouveau venu comme on repouſſe un larron, ou ſi vous voulez, un loup.

De tous les curés catholiques dont vous avez uſurpé les places, quel eſt celui qui ait été deſtitué par ſon évêque ? Et vous avez le courage, après avoir fait ce beau décret, de vous donner le nom de pères de l'égliſe de France, & dites, & ne ceſſez de dire que vous en êtes le ſcandale & les bourreaux. Alors je conviendrai que l'Eſprit Saint vous a éclairés pour votre bonheur, autrement je rendrai gloire à Dieu, & je ne ceſſerai de dire qu'il a vérifié dans vos perſonnes, & d'une manière frappante, cette effrayante parole:

L'iniquité s'eſt confondue elle-même.

Mentita eſt iniquitas ſibi.